

A la Une

Installation de la nouvelle CNAS

Le 17 septembre 2019, Christophe Mirmand, secrétaire général du ministère, a présidé la première assemblée plénière d'installation de la commission nationale d'action sociale (CNAS) de la nouvelle mandature. En effet, les 21 membres titulaires et leurs suppléants, représentant les organisations syndicales, qui assistaient à cette CNAS, sont issus des élections professionnelles de décembre 2018 au comité technique ministériel.

Après l'approbation de son règlement intérieur, trois temps forts ont constitué l'ordre du jour :

La désignation du vice-président, des membres du bureau et des animateurs des groupes de travail

Frédéric Galéa a été réélu vice-président de la CNAS et assurera cette fonction pour une deuxième mandature. Les cinq binômes (titulaires/suppléants) constituant le bureau de la commission ont ensuite été élus au premier tour.

Puis, après avoir défini les thématiques des cinq groupes de travail de la commission (politique du logement, politique de la restauration, politique de l'enfance et de la famille, protection sociale complémentaire, développement de l'action sociale), l'assemblée a désigné les 5 animateurs de ces groupes de travail.

Les textes soumis à l'avis de la CNAS

L'assemblée a eu à examiner et à se prononcer sur plusieurs projets de textes :

- L'arrêté cadre et le règlement intérieur type des commissions locales d'action sociale (CLAS). De nouvelles dispositions ont été introduites dans ces textes : répartition des sièges directement à la plus forte moyenne, élection du vice-président avant le bureau, prise en compte des résultats des votes aux CHSCT de la Gendarmerie nationale pour la représentation des personnels civils de la gendarmerie, prise en compte des résultats régionaux des votes aux comités techniques de service central de réseau de la Police nationale et de celui de la sécurité intérieure, dispositions transitoires pour assurer la continuité du rôle des membres des CLAS entre les élections professionnelles et l'installation de la nouvelle instance. Ces projets ont été votés à l'unanimité.
- Les projets d'arrêtés pour la commission locale d'action sociale de l'administration centrale (CLASAC) et de la préfecture de Police, actualisés en fonction des changements ci-dessus, ont ensuite été présentés et adoptés. L'adoption de ces arrêtés va permettre d'engager maintenant le processus de renouvellement des CLAS dans les départements. Une circulaire précisera les modalités de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

Le budget

Une présentation synthétique des principales évolutions budgétaires a été réalisée.

Les représentants du personnel ont aussi soulevé plusieurs questions qui feront l'objet d'approfondissements dans les groupes de travail spécialisés.

Le secrétaire général a indiqué que ces travaux serviront à faire des propositions au ministre. Il a ensuite clos cette première assemblée plénière de la CNAS en remerciant l'ensemble des personnes présentes de leur participation.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale : rubrique Acteurs / Instances

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>

DRH/SDASAP/BPPS/Boîte fonctionnelle > instances-de-concertation@interieur.gouv.fr

Des ateliers pour favoriser le bien-être au travail

Dans le cadre de l'accord signé le 18 juillet 2018 entre le ministère de l'intérieur avec les mutuelles MGP et Intériale pour l'amélioration de la prévention-santé des agents du ministère, des journées de prévention santé (JPS) ont été organisées en 2019 sur 4 sites de l'administration centrale, 10 préfectures et 10 sites de la Police nationale. La thématique retenue pour 2019 était la prévention et la gestion du stress. Au cours de ces journées, des séances animées par des spécialistes de la méditation pleine conscience, de la sophrologie et des temps de récupération brefs étaient proposées aux agents du ministère, ainsi que des bilans individuels d'évaluation du stress. Ces ateliers de découverte aux techniques de la gestion du stress ont été particulièrement appréciés.



Quel est l'impact de ces nouvelles disciplines pour améliorer le bien-être au travail ?

Des études montrent que les individus passent près de 47 % de leurs heures de veille à penser à autre chose qu'à ce qu'ils font¹. Autrement dit, un grand nombre d'entre nous fonctionne en pilotage automatique. Ajoutez à cela que nous sommes entrés dans ce que d'aucuns appellent l'« économie de l'attention ». Dans l'économie de l'attention (nouvelle branche des sciences économiques et de gestion qui traite l'attention comme une ressource rare), la capacité à rester concentré est toute aussi importante que les compétences techniques et managériales². Dans un tel contexte, l'idée de favoriser la qualité de vie au travail et agir sur le bien-être collectif par des disciplines telles que la méditation pleine conscience et la sophrologie a fait son chemin. De plus en plus d'entreprises et d'administrations proposent des séances de méditation pleine conscience et de sophrologie.

• **La méditation pleine conscience (ou « mindfulness »)** : la méditation pleine conscience suppose de se recentrer sur soi, d'être à l'écoute de son environnement immédiat pour mieux vivre l'instant présent. Il s'agit de porter son attention sur les sensations de l'instant. La méditation pleine conscience permet de diminuer le stress mais aussi de développer la sérénité, la concentration, la créativité et aide à la prise de décision. Il existe aujourd'hui deux types de pratiques : formelle et informelle. La première suppose de réserver un moment à la méditation, par exemple un quart d'heure chaque jour. La seconde consiste à garder la même qualité de présence dans son quotidien et à se réserver en permanence des espaces de respiration pour se recentrer sur le présent.

• **La sophrologie est une discipline psychocorporelle** : elle utilise des techniques de respiration, de relaxation dynamique et des exercices spécifiques destinés à mobiliser de façon positive les capacités et ressources qui existent en tout être humain. La sophrologie couvre un large champ : confiance en soi, sommeil, gestion du stress, examens scolaires, poids et alimentation, préparation mentale (sportifs, examens, défis professionnels), mémoire et concentration.

Objectifs

- Améliorer le bien-être et la santé des collaborateurs.
- Prévenir l'apparition des RPS.
- Générer un meilleur climat de travail.
- Améliorer l'attention et la concentration.

Bienfaits attendus

- Favorise la prise de recul face aux événements.
- Améliore la confiance en soi.
- Apprend à mieux gérer son stress et à maîtriser ses émotions.
- Développe les potentiels (concentration, mémoire, créativité).

(1) Comment pratiquer la pleine conscience durant votre journée de travail par *Jacqueline Carter, Rasmus Hougaard*- Harvard Business Review : > <https://www.hbrfrance.fr/chroniques-experts>

(2) Pour renforcer votre capacité de concentration, cessez de la sur-solliciter par *Daniel Goleman*, 30 mai 2014 : > <https://www.hbrfrance.fr/>

> JPS à la préfecture du Nord

Cette JPS, organisée en lien avec les mutuelles Intériale et MGP, qui s'est déroulée le 20 septembre 2019 à la préfecture de Lille a été ouverte par une réunion d'information sur le stress, présidée par Frédéric Bovet, adjoint à la sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel et Thierry Mailles, secrétaire général adjoint.

Cette réunion, destinée à sensibiliser les agents sur le stress au travail et en comprendre les mécanismes et les effets sur la santé, était suivie de quatre ateliers :

- Bilan individuel d'évaluation et de gestion de stress : évaluer à l'aide d'un appareil de mesure, non invasif (Physioner), des indicateurs de stress ou de bien-être et recevoir des conseils pour le gérer.
- Sophrologie : apprendre à gérer son stress avec la sophrologie et des exercices de respiration.
- Méditation : apprendre à gérer son stress avec la méditation.
- Temps de récupération bref.

161 personnes ont pu bénéficier de cette action de prévention.

Contact : Régine Leroy > regine.leroy@nord.gouv.fr



> JPS à la préfecture de Mâcon, le 10 septembre 2019

La JPS sur le thème de la gestion du stress organisée en préfecture de Saône-et-Loire par la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP), avec le concours de la mutuelle Intériale et la MGP, a connu un fort succès.

41 agents ont participé aux différents ateliers mis en place.

La journée a débuté à 9 h 30 par un discours introductif de Jean-Claude Geney, secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire, suivi d'une réunion d'information sur le stress animée par Sylvie Liverneaux, sophrologue. La notion de stress, ses mécanismes, les moyens de l'identifier et ses effets sur la santé ont été évoqués. Des exercices pratiques de respiration ont également ponctué cette conférence. La réunion a été suivie de 25 ateliers organisés sur l'ensemble de la journée : bilan individuel d'évaluation du stress, sophrologie, temps de récupération bref et méditation. A l'heure du déjeuner, un buffet réunissant l'ensemble des participants, intervenants et organisateurs a favorisé les échanges de manière conviviale. Les agents ont manifesté beaucoup d'intérêt pour les thèmes abordés et ont apprécié cette journée. Certains ateliers ont été l'occasion pour beaucoup de découvrir des techniques simples et rapides, permettant de lâcher prise et « gérer son stress au quotidien ».

Contact : Carine Gallina > carine.gallina@saone-et-loire.gouv.fr



Agenda

Prochaines Journées prévention santé (JPS)

> **8 octobre 2019** : préfecture du Haut-Rhin à Colmar (68) et **18 octobre 2019** : CSP Lens (62).

7^e édition de la Rencontre de la sécurité 2019



> **Du 9 au 12 octobre 2019**

La relation entre nos concitoyens et les services qui concourent à leur sécurité constitue un enjeu important. La 7^e édition doit poursuivre la démarche de dialogue entre les acteurs de la sécurité et la population. Elle aura lieu sur l'ensemble du territoire, en métropole et en outre-mer.

Pour en savoir plus : > <https://www.journee-mondiale.com/16/journee-mondiale-pour-la-vue.htm>

Journée mondiale pour la vue

> **Jeudi 10 octobre 2019**



La journée mondiale de la vue est célébrée chaque année début octobre. 80 % de tous les cas de cécité sont évitables ou guérissables : la prévention et l'information sont donc indispensables.

Dépistages gratuits et autres ateliers seront organisés dans toutes les grandes villes de France.

Pour en savoir plus : > <https://www.journee-mondiale.com/16/journee-mondiale-pour-la-vue.htm>

Du 12 octobre au 12 novembre 2019



> **Journée nationale du réserviste 2019**

Les Journées nationales des réservistes 2019 (JNR) se dérouleront sur tout le territoire national du 12 octobre au 12 novembre 2019 autour du thème « Réserviste : tout temps, tout terrain ».

Site Intranet du ministère de l'Intérieur : > <http://intranet.mi/>

Site Intranet de la Défense : > <https://www.defense.gouv.fr/reserve/actualites/journees-nationales-des-reservistes-2019>

Mardi 15 octobre 2018

> **Réunion du CHSCT administration centrale** sur le site de Lumière, salle des Commissions à 14 h 30.

Mardi 5 novembre 2019

> **Réunion du CHSCT spécial préfecture** sur le site de Lumière, salle des Commissions à 14 h 30.

Journée européenne de la dépression

> **Dimanche 27 octobre 2019**



Véritable fléau des temps modernes, la dépression est une maladie qui touche plus de 3 millions de personnes en France. Cette journée européenne qui existe depuis 2003 concerne aussi bien le grand public que les professionnels de santé.

Pour en savoir plus : > <https://www.etat-depressif.com/traitements/autres-traitements-biologiques/>

Vaccination antigrippale



> **Une campagne de vaccination antigrippale gratuite au profit de l'ensemble des agents du ministère est organisée au sein des services médicaux de prévention.**

En centrale, le calendrier sera disponible sur > actionsociale.mi

En préfecture, s'adresser au service départemental d'action sociale pour en connaître les modalités.

L'actualité sur la prévention du suicide

Le 9 septembre dernier, sur le site Lumière, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, inaugurerait la nouvelle campagne de communication « Être fort c'est aussi savoir demander de l'aide », qui accompagne le numéro vert **0805 230 405**, dédié à la ligne d'écoute externalisée destinée aux personnels de la Police nationale et à leur famille.

Assurée par des psychologues cliniciens, cette plateforme propose un service d'écoute téléphonique qui fonctionne H24 et 7 jours sur 7. Ce service est anonyme, confidentiel et gratuit. L'accès est immédiat, sans prise de rendez-vous, sans attente, ni répondeur.

Ce dispositif vient en complément du travail effectué par le SSPO qui dispose d'un nouveau numéro vert **0 805 20 17 17**. Celui-ci permet aux personnels de la Police nationale d'être mis en relation avec le psychologue de secteur ou de contacter l'astreinte opérationnelle.

Trois jours après, le ministre présidait un CHSCT extraordinaire consacré à la prévention du suicide, devant l'ensemble des directeurs et des organisations syndicales, tous réunis dans la salle des fêtes de Beauvau.



Un site Intranet pour répondre à toutes les interrogations sur le suicide

Afin de faire connaître les dispositifs d'aide internes et externes et d'informer sur les signaux d'alerte, un espace dédié sur le site Intranet de la DRCPN a été mis en ligne fin juin 2019 à l'adresse :

> <http://police-nationale.minint.fr/> - onglet Prévention suicide

Séminaire des chefs SDAS, le 18 septembre 2019

Mercredi 18 septembre, dans l'amphithéâtre du site Lumière, 50 représentants des services départementaux d'action sociale et 31 en visioconférence, étaient réunis à l'invitation de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP) / DRH.

Anne Brosseau, sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel, a ouvert le séminaire sur l'actualité de l'action sociale ministérielle. Noémie Angel, sous-directrice de la prévention, de l'accompagnement et du soutien (SDPAS/DRCPN) a complété son intervention avec un bilan de l'actualité sociale du côté de la SDPAS/DRCPN. Elle a fait un point sur le PMS (Programme mobilisation suicide) et a rappelé que la prévention du suicide ne doit pas uniquement reposer sur quelques acteurs dédiés mais véritablement faire l'objet d'une culture partagée et d'une mobilisation générale.

Alexandre Castet de Biaugue, chef du bureau de l'action sociale (DGAFP) a pour sa part présenté les prestations sociales interministérielles proposées aux agents de la fonction publique : garde d'enfants, vacances, logement, restauration, aide à la personne, les actions régionales des SRIAS.

Ensuite, un tour de l'actualité des thématiques Logement, Enfance, Secours et bourses, a été effectué par la SDPAS : Pascale Legendre, adjointe à la SDPAS/DRCPN, Frantz Niedergang, chef du pôle soutien social et financier (SDPAS/DAPP/BSPF), Céline Vintrou, cheffe du bureau des politiques ministérielles de l'enfance et du logement (SDPAS/BPMEL) et son adjointe, Isabelle Guillaumot.

L'après-midi de ce séminaire a été consacrée :

- au financement des politiques sociales (SDASAP/BAFED) ;
- à la restauration et aux politiques sociales (SDASAP/BPPS) ;
- aux commissions locales d'action sociale (CLAS) et aux correspondants d'action sociale (CAS) (BPPS/SDASAP).



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Actualités : > actionsociale.mi

Vous pouvez consulter les support des différentes interventions sur le site Intranet de l'action sociale / Les réseaux / Les chefs de service départemental de l'action sociale / Documentation : > actionsociale.mi

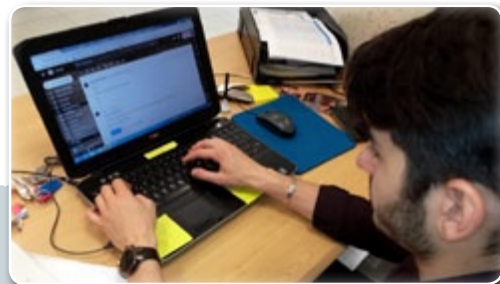
Handicap

Modalités de télétravail pour les agents en situation de handicap

Le décret n° 2019-637 du 25 juin 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre du télétravail à l'égard de certains agents publics et magistrats, qui a étendu notamment aux travailleurs en situation de handicap, la possibilité de bénéficier d'une quotité hebdomadaire de télétravail supérieure aux 3 jours de droit commun (jusqu'à 5 jours).

>>> Pour en savoir plus

Site Légifrance : > <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038682955&categorieLien=id>



Famille

Pensions alimentaires impayées :

L'Agence de recouvrement (Aripa) peut vous aider

Vous bénéficiez d'une pension alimentaire, suite à une séparation ou à un divorce, mais vous rencontrez des difficultés pour qu'elle soit payée. Alors qu'un « service public des pensions alimentaires » devrait se mettre en place (avec la Caf et la MSA) en juin 2020, savez-vous qu'il existe déjà une Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (Aripa) qui peut vous aider à récupérer jusqu'à 2 ans d'impayés ?

L'Aripa simplifie les démarches de recouvrement des impayés de pensions alimentaires.

Pour bénéficier de cette aide, deux conditions doivent être réunies :

- vous devez être le parent d'un enfant de moins de 20 ans pour lequel une pension alimentaire a été fixée ;
- cette pension est impayée depuis au moins un mois.

Par ce biais, vous n'avez aucun recours préalable à effectuer auprès d'un huissier de justice.

Ainsi, muni(e) d'un jugement, d'un titre exécutoire de la Caf ou de la MSA, d'une convention homologuée par le juge aux affaires familiales, d'une convention de divorce par consentement mutuel ou d'un acte notarié constatant l'accord des parents, deux solutions peuvent vous être proposées pour récupérer une pension alimentaire impayée :

- soit l'allocation de soutien familial (ASF) si vous élevez seul(e) votre ou vos enfant(s) ;
- soit l'aide au recouvrement des pensions alimentaires (Arpa) si vous revivez en couple.

Dans les deux cas, vous pouvez télécharger le formulaire nécessaire, joindre les pièces justificatives demandées et envoyer le tout à votre Caf ou votre MSA.



>>> Pour en savoir plus

Site du Service-Public.fr : > <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13255?xtor=EPR-100>

L'Agence Aripa est joignable par téléphone au **0821 22 22 22** (0,06 € + prix d'un appel local) de 9 h 00 à 16 h 30

Gardez le contact...



Vous partez à la retraite ?

Vous ne pouvez pas facilement consulter la lettre électronique « Action sociale Infos » sur votre ordinateur professionnel ?

Envoyez votre adresse électronique personnelle à action.sociale@interieur.gouv.fr en précisant :

- Si vous êtes retraités (vos nom, prénom et département de résidence)
- Si vous êtes actif, votre lieu d'affectation

Vous serez ainsi informé(e) régulièrement de l'actualité sociale du ministère qui va privilégier ce mode de communication à l'avenir.

Ministère de l'Intérieur / DRH / SDASAP / MIAAS

Immeuble Lumière - Place Beauvau - 75800 Paris cedex 08

Contact : 01 80 15 41 13

Le cumul Emploi/Retraite

> La reprise d'une activité rémunérée après la retraite :

Vous envisagez de reprendre une activité rémunérée lorsque vous serez à la retraite. Vous devrez informer le service des retraites de l'État de cette reprise d'activité.

Attention ! Depuis le 1^{er} janvier 2015, les règles de cumul d'un emploi avec une retraite ont été modifiées.

1. Vous ne bénéficierez pas de nouveaux droits à pension au titre de ce nouvel emploi

Des cotisations retraite seront prélevées sur votre salaire, comme pour tout salarié, mais ces cotisations ne vous permettront pas d'augmenter votre pension ou de bénéficier d'une nouvelle pension. L'ensemble des pensions que vous percevez seront figées à la date de votre retraite.

Une exception à cette règle : si vous êtes titulaire d'une pension d'invalidité. Dans ce cas, vous bénéficierez de nouveaux droits à pension. Les retraités militaires qui deviennent fonctionnaires acquièrent de nouveaux droits mais seulement au titre de la première activité qui suit leur retraite militaire. Une reprise d'activité après leur retraite de fonctionnaire ne leur permet pas d'engendrer de nouveaux droits.

2. Au-delà d'un certain montant votre pension sera écrêtée

Vous pourrez cumuler intégralement votre pension de l'État et vos revenus d'activité dans les cas suivants :

- si vous avez atteint la limite d'âge de votre génération (67 ans pour les générations 1955 et suivantes) et que vous avez fait liquider toutes vos pensions (État, régime général, complémentaires...);
- **ou** si vous êtes à l'âge légal (62 ans pour les générations 1955 et suivantes), que vous avez fait liquider toutes vos pensions et que vos pensions soient sans décote (taux plein) ;
- **ou** si vous êtes bénéficiaire d'une pension d'invalidité ;
- **ou** si vos revenus bruts d'activité sont inférieurs, par année civile, à un plafond calculé de la façon suivante : le tiers de votre pension annuelle plus la somme forfaitaire de 7 024,93 € (montant 2019).

Dans les autres cas, votre pension de l'État sera minorée du montant de l'excédent de ce plafond.

Exemple : votre pension s'élève à 15 000 € bruts annuels. Le tiers est égal à 5 000 € et on y ajoute 7 024,93 €, soit un total de 12 024,93 €. Si votre rémunération est égale à 18 000 €, votre pension sera réduite de 18 000 € - 12 024,93 € = 5 975,07 € et s'élèvera à 9 024,93 € (15 000 € - 5 975,07 €).

Par contre, si votre rémunération est inférieure ou égale à 12 024,93 € bruts annuels, vous pourrez cumuler intégralement votre pension avec votre salaire.

>>> Pour en savoir plus

Site Internet : > www.info-retraite.fr

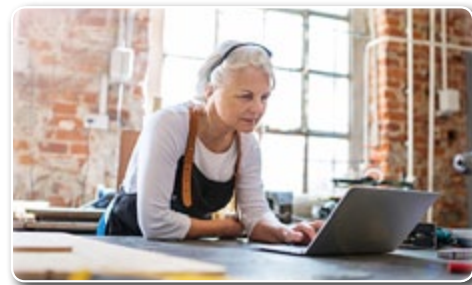
Site du service des retraites de l'État (SRE) : > <https://retraitesdeletat.gouv.fr>

Site de l'ENSAP : > <https://ensap.gouv.fr>

Site Intranet de l'action sociale/Retraite : > <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>

Informations par courriel : > centre-information-retraite@interieur.gouv.fr

ou par téléphone : bureau des pensions et allocations d'invalidité : 04 94 60 48 04



> La liquidation d'une pension dans un autre régime alors que vous êtes toujours en activité dans la fonction publique

Attention aux conséquences induites par la mise en paiement d'une pension alors que vous exercez toujours votre activité de fonctionnaire.

Vous avez exercé une activité dans le secteur privé avant de devenir fonctionnaire, et vous demandez la mise en paiement de votre pension du régime général tout en continuant de travailler. Dans ce cas, la période travaillée après la date de mise en paiement de cette pension, ne sera pas prise en compte dans le calcul de votre pension de l'État, de même que les nouveaux échelons ou grades obtenus. Votre carrière sera figée à la date de mise en paiement de la pension du régime général.

Exemple : vous bénéficiez d'une pension du régime général depuis le 1^{er} janvier 2019, votre carrière de fonctionnaire exercée au-delà du 1^{er} janvier 2019 ne comptera pas dans le calcul de votre pension de l'État, on arrêtera les services et les grade/échelon obtenus au 31 décembre 2018.

Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez demander à votre CARSAT (à la commission de recours amiable), l'annulation de votre pension. En cas de décision favorable, la totalité de vos services pourra être retenue dans le calcul de votre pension de l'État.

Important ! Si votre pension du régime général est antérieure au 1^{er} janvier 2015, vous n'êtes pas concerné par ces mesures.

Qu'est-ce que ViaTrajectoire ?

Le site Internet > www.viatrajectoire.sante-ra.fr est un portail d'orientation. Il vous aide à trouver une maison de retraite qui correspond à vos critères. Il vous permet également de faire votre demande en ligne, de transmettre votre dossier à votre médecin traitant et de suivre l'avancement de votre dossier. Il est le fruit d'une coopération entre l'ensemble des acteurs du secteur médico-social, les régions et les conseils départementaux.

« ViaTrajectoire » est un service public gratuit, confidentiel et sécurisé.

Pensé pour aider à trouver une maison de retraite et simplifier les démarches d'admission, il est librement accessible par les usagers (le futur résident ou sa famille) et les professionnels (médecin, assistante sociale...) ou les personnes qui agissent en nom du retraité. Le site permet de remplir un dossier d'admission unique en maison de retraite, via un module automatique, nécessitant une inscription au site.

ViaTrajectoire
Une orientation personnalisée



>>> Pour en savoir plus

Site Internet « ViaTrajectoire, une orientation personnalisée » : > <https://trajectoire.sante-ra.fr/trajectoire/>

Vie pratique

Numéros d'urgence, gestes qui sauvent

Accidents de la vie courante, à la maison, protégez vos enfants des produits dangereux !

Chaque année, 11 millions d'accidents de la vie courante (AcVC) se produisent en France, causant près de 21 000 décès et 4,5 millions de blessés. Ils représentent la première cause de décès chez les enfants de moins de 15 ans. Chez soi, de la chambre au jardin, en passant par la cuisine, la salle de bains..., de multiples dangers guettent les enfants de tous les milieux et de toutes les tranches d'âge. Sur son site, l'INC pour chaque pièce de la maison, rappelle aux parents et aux professionnels de la petite enfance, les risques à identifier, comment s'en prémunir et que faire en cas d'urgence.

Il faut avoir les numéros d'urgence à portée de mains et les enregistrer dans le répertoire de votre téléphone portable et noter le numéro du centre anti-poisons de votre région.

Apprenez également les gestes qui sauvent et les symboles des produits dangereux.

Ils peuvent vous sauver la vie ou celle de vos enfants.



Numéros d'urgence

15 : le SAMU

18 : les pompiers

112 : numéro d'urgence unique (pour la France et dans toute l'Union Européenne).

Centre Anti-Poisons de sa région :

Angers : 02 41 48 21 2, Bordeaux : 05 56 96 40 80, Lille : 0 800 59 59 59,

Lyon : 04 72 11 69 11, Marseille : 04 91 75 25 25, Nancy : 03 83 22 50 50,

Paris : 01 40 05 48 48, Strasbourg : 03 88 37 37 37, Toulouse : 05 61 77 74 47

Ce sont des numéros gratuits qui fonctionnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

>>> Pour en savoir plus

Site de l'Institut national de la consommation :

> <https://www.inc-conso.fr/content/numeros-durgence-gestes-qui-sauvent-symboles-des-produits-dangereux>

Date limite de consommation des produits alimentaires : peut-on les dépasser ?

Sur les produits alimentaires préemballés que vous achetez, vous pouvez lire une date limite de consommation (DLC) ou une date de durabilité minimale (DDM). Mais, pour éviter tout risque d'intoxication, quelles sont les différences à connaître entre DLC et DDM ?

• **La DLC est une limite impérative**, elle indique qu'au-delà de cette date le produit est périmé et non consommable. Cela concerne par exemple les viandes, poissons, produits laitiers frais... qui sont des denrées microbiologiquement très périssables susceptibles, après une courte période, de présenter un danger immédiat pour la santé.

La DLC est indiquée par la formule « à consommer jusqu'au » suivie de l'indication du jour et du mois ou d'une référence à l'endroit où cette date figure sur l'étiquetage.

• **La DDM, anciennement date limite d'utilisation optimale (DLUO)**, indique qu'au-delà de cette date, le produit n'est pas périmé du moment que l'emballage n'est pas abîmé, même s'il peut avoir perdu certaines de ses qualités gustatives et nutritionnelles. Cela concerne notamment les pâtes, légumes secs, café, thé... Le dépassement de la DDM ne rend pas l'aliment dangereux, il peut donc encore être commercialisé et consommé. La DDM est indiquée par la formule « à consommer de préférence avant le » complétée par une indication de temps ou par une référence à l'endroit où cette indication figure sur l'étiquetage.

Source Service-public.fr :

> <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13581?xtor=EPR-100>

FICHES PRATIQUES



Date limite de conservation et date de durabilité minimale :
Ce que vous devez savoir

A savoir : par conséquent, seuls les produits ayant une DLC dépassée doivent être impérativement retirés de la vente et ne doivent pas être proposés à la consommation.

Attention ! Certains produits alimentaires peuvent ne pas avoir de DLC ou de DDM, il s'agit en particulier des fruits et des légumes frais mais aussi des produits de la boulangerie et de la pâtisserie.

>>> Pour en savoir plus

Site de la DGCCRF : > <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/>

Vie-pratique/Fiches-pratiques/Date-limite-de-consommation-DLC-et-DDM

Fiche pratique : date limite de conservation et de durabilité : > https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/documentation/fiches_pratiques/fiches/dates-limite-de-consommation-et-de-durabilite.pdf



Actions sportives et solidaires

La première course d'obstacles de la FSPN

La Fédération sportive de la Police nationale (FSPN) s'inscrit dans une politique de sport pour tous alliant convivialité et cohésion. Ainsi la fédération a récemment élargi son offre sport en proposant à ses adhérents de participer à la première course à obstacles FSPN qui s'est déroulée dans l'Orne le 13 septembre 2019.

>>> Pour en savoir plus

Site de la FSPN : > <https://www.sportpolice.fr/actualites/premiere-course-a-obstacles-fspn-ils-ont-mis-le-feu-a-lincendiaire/>



Les cyclistes de la Police nationale brillent aux 24 heures du Mans vélo

La team Police nationale, dont la mutuelle Interiale, l'Amicale des cadres de la Police nationale et de la sécurité intérieure (ACPNSI), l'Association des anciens combattants et résistants du ministère de l'Intérieur (AACRMI) et la FFSPN étaient partenaires, a excellé ces 24 et 25 août au Mans lors de la 11^e édition des 24 heures vélo.

Elle a fini 8^e au classement général et son équipe mixte de 4 hommes et 2 femmes se retrouve 1^{re} dans sa catégorie et 10^e au scratch.

Sous une chaleur écrasante et devant des milliers de spectateurs, ce sont 30 coureurs répartis en cinq équipes qui ont porté haut les couleurs et valeurs de la Police nationale à l'occasion des 24 heures du Mans vélo. Un bel exemple de cohésion et de partage incarné par ces policières et policiers originaires des quatre coins de la France et de tous grades, de l'adjoint de sécurité au contrôleur général de la Police nationale.

Tous tiennent à remercier Richard Pécheux du cabinet de la DGPN, cheville ouvrière de ce week-end sportif et convivial. Epaulé par sept bénévoles, parmi lesquels Michel Coubard, ancien brigadier-chef, et membre de l'ACPNSI.

Samedi à 15 heures au circuit Bugatti, le départ de la compétition avait été donné par l'ancien coureur historique de l'équipe FDJ, Sandy Casar. Un champion qui a d'ailleurs fait partie de la team Police nationale : « C'est un grand honneur pour moi. Quand mon ami Frédéric Auréal, directeur du service de protection des hautes personnalités (SDLP), m'a proposé de courir avec des fonctionnaires de police, je n'ai pas hésité une seule seconde ». Encore bravo au groupe pour ses résultats exceptionnels !



>>> Pour en savoir plus

Site Internet de la FSPN : > <https://www.sportpolice.fr/>

Une course au Mont Ventoux organisé par l'AS de la CRS 60

La FSPN se mobilise régulièrement, par le biais de son tissu associatif pour des causes nobles.

Ainsi l'association sportive de la CRS 60 de la ligue Occitanie a organisé une course au Mont Ventoux au profit des enfants de Jessica Schneider et Jean-Baptiste Salvaing.

>>> Pour en savoir plus

Site de la FSPN : > <https://www.sportpolice.fr/actualites/mont-ventoux-pour-hugo-et-mathieu-ligue-occitanie/>



Deux équipes, une cause, un match...

Le mercredi 9 octobre, une rencontre sportive caritative est organisée au stade Charléty (Paris) entre les BabazzFranciliens, équipe de rugby police, et la sélection nationale pénitentiaire rugby.

L'intégralité des recettes récoltées grâce à cette rencontre sera versée au profit des fondations qui soutiennent les familles de policiers ou d'agents pénitentiaires blessés en service.

L'événement est également parrainé par : Thomas Combezou et Laurent Panis.

>>> Pour en savoir plus

Site de la billetterie officielle du Paris FS : pour le match BabazzFranciliens Police / Sélection Nationale Pénitentiaire Rugby : > [http://billetterie.parisfc.fr/\(S\(pluxkn550c5heb5uk2a5frsx\)\)/Pages/PageIntro.aspx](http://billetterie.parisfc.fr/(S(pluxkn550c5heb5uk2a5frsx))/Pages/PageIntro.aspx)



Actions locales

Un week-end au Puy-du-Fou avec l'ADASP 91

L'Association départementale d'action sociale des policiers de l'Essonne (ADASP 91) a organisé, les 21 et 22 septembre, un week-end au Puy-du-Fou qui a rassemblé 90 personnes, collègues et familles. Après quelques heures de bus, le groupe est arrivé en Vendée dans le plus beau parc d'attractions du monde où l'ensemble des participants a pu profiter des divers spectacles sur deux jours.

Le samedi soir, un repas à thème a réuni les collègues et leurs familles autour d'un dîner spectacle au Café de la Madelon. La soirée s'est terminée par un jeu de son et lumière « les Orgues de Feux ». La nuit au château de la Citadelle a « transporté » le groupe au temps des chevaliers avec des chambres meublées dans le style médiéval. Encore de très bons moments partagés entre collègues et partenaires à l'occasion de ce week-end convivial.



>>> Pour en savoir plus

ADASP 91 : 8/14, rue du Docteur Vignes - 91000 Evry - Tél. 01 60 89 89 00

Une conférence sur le thème « Les grandes empoisonneuses » par l'ACPNSI

L'Amicale des cadres de la Police nationale et de la Sécurité intérieure (ACPNSI) organise désormais des manifestations culturelles dont les thèmes se rapportent à la Police nationale. Gérard Morel, écrivain et rédacteur des nouvelles policières du magazine « Le Bulletin » animera une conférence sur le thème « Les grandes empoisonneuses de l'histoire ».

Le jeudi 24 octobre 2019 à 10 heures

au siège de l'ACPNSI - 32, rue Blanche - 75009 Paris.

>>> Pour en savoir plus

Site de l'ACPNSI : > www.acpnsi.fr

Contact : > acpnsi@orange.fr ou par tél. 01 45 74 05 15



Loisirs

Du côté de la FLL...

(Information réservée aux ayants droit de la fondation Louis Lépine)

LA SOLIDARITÉ FINANCIÈRE : LE PRÊT AUTO-MOTO

> Acheter une voiture/moto neuve ou d'occasion avec la FFL

Qui peut emprunter ? Les personnels de la préfecture de Police, en activité ou retraités, affectés à Paris (75) et dans les départements de la petite couronne parisienne (92, 93, 94).

Quel montant ? Jusqu'à 15 000 €

Quel taux ? La fondation propose deux taux différents en fonction de la durée du prêt :

- 1,80 % pour un prêt remboursable sur 12 à 36 mois,
- 2,60 % pour un prêt remboursable sur 48 à 60 mois.

Il n'y a aucun frais de dossier.



VOTRE VÉHICULE EST ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE ?

> Le petit coup de pouce pour passer au vert !

Ajouter à votre prêt auto/moto le nouveau prêt social à taux 0 % (PSTZ) de 2 000 € remboursable sur 25 mois créé pour vous aider à financer un équipement ou des travaux qui ont un impact positif pour l'environnement.

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager
Informations et formulaires sur le site internet de la fondation :

> <https://fondationlouislepine.fr/le-pret-social-a-taux-preferentiel-pstp.html>

Fondation Louis Lépine - Service des prêts - Bureau 214 - 1, rue Massillon - 75004 Paris

(ouvert le lundi, mardi mercredi et vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 et le jeudi de 9 h 00 à 14 h 00

Tél. 01 53 71 43 55 (choix 4).



CULTURE : CONCOURS DE NOUVELLES

> La médiathèque de la fondation Louis Lépine propose à ses ayants droit de participer pour la 4^e année à un concours d'écriture de nouvelles. Cette année, la nouvelle devra avoir pour thème : « Où étiez-vous le 15 avril 2019 à 18h50 ? Quel est votre alibi ? »

Informations sur le site Internet de la fondation Louis Lépine :

> <https://fondationlouislepine.fr/concours-de-nouvelles-524.html>



Du côté de la FJM...

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU LIVRET HIVER SAISON 2019-2020 !

> Depuis plusieurs années, la FJM a engagé d'importants travaux de rénovation et de modernisation de ses résidences afin d'améliorer toujours plus votre confort.

Après la résidence « Les Ecoreuils » de Font-Romeu, dont la rénovation des salles de bain s'est terminée en 2018, c'est au tour de la résidence « le Néouvielle » de poursuivre sa transformation en 2019, avec la rénovation complète de sa salle de restauration et de son bar. Vous pourrez ainsi, dès l'ouverture de la saison Hiver, y déguster les bons petits plats concoctés par notre nouveau chef cuisinier.

Concernant précisément la restauration, vous pourrez choisir, pour votre séjour, entre la demi-pension et la pension complète, y compris pendant les vacances scolaires, vous accordant ainsi une plus grande liberté. Téléchargez la version papier sur le site Intranet de la FJM ou sur commande à l'adresse :

> fjm-guidevacances@interieur.gouv.fr



RÉSIDENCE « DOMAINE DU LAC »

> **Profitez de la douceur de l'automne au Domaine du Lac à Aydat pour vos vacances de la Toussaint !**

Du 19 octobre au 2 novembre 2019, 224 €* la semaine en mobile-home.

Venez-vous ressourcer dans un de nos mobile-homes situés au cœur du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, à quelques kilomètres de la chaîne des Puy inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

*Ce tarif comprend l'hébergement 8 jours/7 nuits en mobile-home « classique » 4/6 pers. Il ne comprend pas les boissons, les repas, les transports, les draps et linge de toilette, la taxe de séjour, les frais de dossier.

Renseignements et réservation : Parc résidentiel de loisirs « Le Domaine du Lac » - Chemin des Cratères - Sauteyras - 63970 Aydat

Tél. **04 73 79 37 07** - Courriel : > ledomainedulac@fondationjeanmoulin.fr



SKISET

> **Offre spéciale Skiset 2019-2020 !**

1^{er} site de location de skis et snowboards, avec 350 magasins en France qui vous garantissent de louer les meilleures marques aux meilleurs prix pour toute la famille.

Jusqu'à 65 % de remise sur votre location de matériel de ski - Code : **CE_FJM18**

5 % de remise immédiate sur vos achats dans nos boutiques !

Réservation en ligne : > <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-loisirs/sport/skiset/>



COURS LEGENDRE

> **C'est la rentrée ! Nous sommes à votre service !**

Rattrapage, consolidation ou perfectionnement... Quels que soient les objectifs et les besoins de votre enfant, la compétence de nos enseignants, la qualité de nos méthodes seront répondre à vos attentes.

• Cours particuliers à domicile • Stages intensifs • Prépa concours • Stages résidentiels • Supports pédagogiques

Rendez-vous sur : > <https://cours-legendre.fr/fondation-jean-moulin/>

Mot de passe : **PO=57mb7**



MSC CROISIÈRES

> **Votre remise passe à 20 %* du 25 septembre au 25 octobre 2019 et reste cumulable avec l'ensemble de nos promotions et offres de dernières minutes !**

Croisières en Méditerranée, Europe du Nord, Caraïbes, Cuba, Antilles, MSC Grands Voyages, sur une large sélection de départs 2019 et 2020 **.

Réservation MSC Croisières Collectivités au **01 70 74 11 56** avec le code : **FR200550**

* Remise valable uniquement sur la partie croisière en port/port.

** Offre valable du 25/9 au 25/10 inclus, pour toute nouvelle réservation sur une grande sélection de croisières avec départs en 2019 et 2020 en Méditerranée, Europe du Nord, Cuba, Antilles et Caraïbes et hors croisières thématiques et tour du monde, hors Noël et hors Nouvel an. Offre non rétroactive, sous réserve de disponibilités au moment de la réservation. Cumulable avec les promotions et MSC Voyagers Club. Remise exceptionnelle au lieu de votre remise collectivités habituelle.

Conditions générales et particulières de ventes à consulter sur > msccroisieres.fr



Retrouvez toutes les offres Disney à tarifs CE !

> Offre «billets non datés» valable 1an (sans restriction de date)

Billet 1 jour / 1 parc : tarif adulte : **62 €** (au lieu de 87 €)

Tarif enfants (de 3 à 11 ans) : **57 €** au lieu de 80 € (gratuit pour les - de 3 ans).

Billet 1 jour / 2 parcs : tarif adulte : **82 €** (au lieu de 107 €)

Tarif enfants (de 3 à 11 ans) : **77 €** au lieu de 100 € (gratuit pour les - de 3 ans).

Tarifs valables pour un achat du 2 avril 2019 au 6 novembre 2019 inclus.

> **Offre billet (1 jour/2 parcs)** : Tarif unique adulte et enfant (de 3 à 11 ans inclus) à **53€**.

Tarif valable pour un achat du 25 septembre 2019 au 31 mars 2020 inclus pour une visite entre le 6 janvier et le 1^{er} avril 2020.

> **2 soirées «Halloween»**

Samedi 26 octobre 2019 : tarif unique **69 €**

Jeu 31 octobre 2019 : tarif unique **79 €**

> **Soirée du « Nouvel an »**

Mardi 31 décembre 2019 : tarif unique **99 €**

> **Offre «Passeports annuels»**

Passeport annuel DISCOVERY au prix de **161 €** au lieu de 179 € sauf les week-ends (150 jours par an).

Passeport annuel MAGIC FLEX au prix de **233 €** au lieu de 259 € (300 jours par an).

Passeport annuel MAGIC PLUS au prix de **269 €** au lieu de 299 € (350 jours par an).

Passeport annuel INFINITY au prix de **399 €** au lieu de 449 € (365 jours par an).

Attention ! Disponible jusqu'au 6 novembre !

Modalités et réservations :

• Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Loisirs/La billetterie Disney :

><http://actionsociale.drh.minint.fr/index.php/loisirs/111-la-billetterie-disney>

• Site Internet de la fondation Jean Moulin :

><https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-loisirs/billetterie/disneyland-paris-2/>

Attention ! Nouveau mot de passe : fjm2018

(Ces codes étant exclusivement réservés au personnel du ministère, merci de ne pas les diffuser à l'extérieur).



SDASAP/DRH

>> Départ



> **Caroline Moulin**, a quitté son poste de chargée de mission de « contrôle des partenaires de l'action sociale » du bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense (BAFED) pour la DEPAFI.

>> Arrivée



> **Hanissa Delli**, a pris ses fonctions au sein de la section gestion et pilotage des dépenses de l'administration centrale au bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense (BAFED).

SDPAS/DRCPN

>> Départs

> **Marylène Mousselin**, cheffe de la section dialogue social (BPQVT), rejoint la DCPAF.

> **Sandrine Brassens**, assistante au sein de la section dialogue social du pôle observatoire des conditions du travail et du dialogue social (BPQVT), rejoint la DCCRS.

> **Maria Rigall**, gestionnaire au sein du pôle soutien social et financier (SDPAS/DAPP/BSPF), rejoint l'office national des forêts.

> **Virginie Bourlet**, instructrice au sein de la mission d'accompagnement des blessés (SDPAS/DAPP/MAB), rejoint la préfecture de la Haute-Vienne.

> **Nathalie Dard**, conseiller mobilité carrière (SDPAS/DAPP/M2RP), rejoint la préfecture de Police.

>> Arrivées

> **Mauricette Rakotondrasoa**, gestionnaire au sein du pôle soutien social et financier (DAPP/BSPF)

> **Claudia Baclet**, gestionnaire au sein du pôle soutien social et financier (DAPP/BSPF)

> **Christine Ouvrard**, instructrice au sein de la mission d'accompagnement des blessés (DAPP/MAB)

> **Samia Raguigue**, assistante au sein de la section dialogue social du pôle observatoire des conditions du travail et du dialogue social (BPQVT)

